

S.P.R.B. - B.D.U.
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES
SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur / Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfu/555345
DMS ED/2043-0061/104/2014-466/PU
N/réf. : AVL/AH/BXL-3.4/s.575
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Demande de permis unique portant sur l'illumination des bâtiments ainsi que sur l'éclairage public de la partie centrale. Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par E. Demellenne, DMS et par C. Defosse, DU.

En réponse à votre courrier du 31 août 2015 sous référence, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve** émis par la CRMS en sa séance du 9 septembre 2015, concernant l'objet susmentionné.

LA DEMANDE

La demande concerne l'éclairage public et scénographique de la partie centrale du parc du Cinquantenaire, situé à hauteur de l'esplanade et de l'hémicycle. Elle s'inscrit dans le projet de restauration globale du site, en cours depuis 2008, et vise l'éclairage scénographique des bâtiments suivants : les Arcades, les Halles Nord et Sud, l'hémicycle, la Halle Bordiau, le Pavillon des Antiquités, l'Aile Albert-Elisabeth. Elle porte également sur l'éclairage public de l'Esplanade, de l'hémicycle et d'une grande partie des terrasses.

Le projet d'éclairage (public et scénographique) a fait l'objet de plusieurs avis de la CRMS ainsi que de nombreuses réunions de travail avec le demandeur et les auteurs de projet en présence de la DMS, la CRMS et Bruxelles Environnement. Un test d'éclairage a été effectué le 19/11/2013.

AVIS CONFORME DE LA CRMS

L'éclairage scénographique

L'objectif de l'illumination est de nuancer le rendu de lumière actuellement peu qualitatif et de mettre en valeur l'ensemble des éléments construits dans le parc, tout en réduisant les puissances et la pollution lumineuse.

Du point de vue patrimonial, le projet d'éclairage scénographique est globalement satisfaisant. Le parti de mise en lumière s'avère adéquat sur le plan architectural et contribuera à mettre en valeur des constructions les plus emblématiques du site. L'implantation et le mode de fixation des appareils ont été déterminés de manière à réduire au maximum leur impact matériel et visuel.

La CRMS ne formule pas de remarques particulières sur ce volet du projet.

L'éclairage public

Cet éclairage serait composé de colonnes lumineuses de hauteurs variées, implantées le long des façades et des terrasses ainsi que sur l'esplanade et l'hémicycle. Certaines d'entre elles intègreraient, outre les sources dirigées vers le bas, des optiques d'illumination des façades. L'effet visuel des mâts sera relativement discret dans cette partie du site étant donné qu'ils se trouvent dans un contexte bâti pour lequel le modèle a été conçu. ***La CRMS rend donc un avis favorable sur la demande moyennant les réserves suivantes.***

- La terrasse qui se dégage au pied de la rotonde accueillerait 6 mâts de 4,5 m placés autour de la façade arrondie, augmentés de 2 mâts de 6m. ***La CRMS demande de réduire les mâts en nombre afin de dégager l'espace et de ne pas encombrer les vues sur le bâtiment.***

- Pour atténuer l'impact visuel de l'éclairage public (nocturne et diurne) prévu au centre et à l'avant de l'hémicycle, ***les mâts de 4,5m ne pourraient-ils pas être remplacés par des dispositifs bas de type 'balise' ?*** La Commission demande d'étudier la faisabilité de cette solution.

- Quant aux 4 mâts prévus sur l'esplanade, ils seraient entourés d'un banc en pierre bleue inspiré des socles qui se trouvent au pied des statues des Provinces adossées aux arcades. Ces dispositifs sont à peine renseignés. ***Une proposition plus précise devra être soumise à l'accord préalable de la DMS.***

- Un ensemble de six réverbères et d'une applique, qui remontent aux années 1908-1910, subsiste à proximité de la rotonde (luminaires Mad 1 à 6 et Mac sur le plan de la situation existante). Selon le Schéma directeur Lumière examiné par la CRMS en 2013, ces appareils devraient être restaurés et regroupés dans la cour des moulages. Or, la présente demande n'en fait pas mention et les luminaires ne figurent pas sur le plan de la situation projetée. La CRMS demande ce qu'il en est. ***Le dossier devrait être complété par le projet de restauration de luminaires anciens. Leur installation dans la cour des moulages devrait être intégrée dans le projet actuel.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : E. Demelenne
BDU-DU : C. Defosse